



Déclaration liminaire : FS VERSAILLES 2 avril 2024



Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,

En premier lieu, l'UNSA SJ/USM souhaite vous remercier d'avoir accédé avec diligence à sa demande de création d'un groupe de travail sur le handicap, lors de la dernière formation spécialisée de Versailles, et dont la première réunion aura lieu le 26 avril prochain. Nous ne doutons pas que nous parviendrons, en collaboration et en coconstruction avec le secrétariat général, le DRHAS et les différents intervenants sociaux et spécialistes du handicap, à créer une véritable équipe pluridisciplinaire, à faire évoluer les mentalités sur le sujet et à offrir des outils aux équipes ainsi qu'à nos collègues en situation de handicap pour mieux vivre le handicap et mieux vivre ensemble.

Cette réflexion concernera aussi nos collègues qui traversent ou ont traversé la maladie et aura de facto une incidence de manière plus globale pour nos collègues en difficulté, au-delà de la sphère de la maladie ou du handicap, au sein de nos juridictions et de notre SAR. Cette démarche aura nécessairement pour finalité d'améliorer la responsabilité sociétale de notre administration ainsi que la qualité de vie au travail de tous.

Ce travail pluridisciplinaire est également nécessaire pour la prévention des situations des RPS. Au vu des remontées que l'UNSA SJ/USM a et de la **souffrance** souvent subie par nos collègues en silence pendant de longs mois jusqu'à un point de non-retour, il est urgent que la cellule RPS voit le jour sur le ressort de la cour, en lien avec le plan d'actions adopté suite au diagnostic sur la prévention des RPS.

Hélas, le « R » de risque dans RPS n'est plus de mise au tribunal judiciaire de Pontoise, où la ligne rouge est largement franchie. L'UNSA SJ/USM a notamment eu connaissance de deux situations dramatiques. Dans ces deux cas, des fiches incidents et des mentions au registre SST ont été établies.

Dans ce cadre, L'UNSA SJ/USM souhaite la bienvenue à Mme GAUGUET, nouvelle psychologue clinicienne, et tient à saluer ses interventions et celles de Madame MAKELA qui veillent à l'accompagnement des magistrats et des agents du ressort, au quotidien.

L'UNSA SJ/USM tient à rappeler le rôle des assistants sociaux de secteur : ils interviennent auprès des personnes confrontées à des difficultés économiques, administratives, familiales, **professionnelles**, de logement, de santé, sociales ou **psychologiques**. Leur objectif est d'aider ces agents à retrouver leur autonomie et à faciliter leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Il est de la responsabilité de chacun de saisir ces professionnels lorsqu'une difficulté est identifiée.

Nous tenons à rassurer nos collègues qui doutent sur certains arrondissements de la confidentialité des échanges. Vous pouvez les solliciter sans crainte afin d'échanger sur vos difficultés personnelles ou professionnelles, ou à l'occasion de traumatismes tels que ceux subis sur le ressort ces derniers mois. Elles sont toutes pleinement à l'écoute et la confidentialité des échanges est préservée.

L'UNSA SJ /USM encourage les collègues à se saisir des outils qui sont à leur disposition pour dénoncer les situations qu'ils endurent au sein de nos services : les registres SST, danger grave et imminent, le dispositif Allodiscrim. De trop nombreux collègues « s'autocensurent » par peur de « représailles » de la part de la hiérarchie. Ces mobilisations permettront pourtant à leur tour à leurs représentants de mettre en œuvre les outils de la SST afin de retrouver des conditions de travail dignes et mettre fin à certains fonctionnements structurels de notre institution intolérable.

Nos collègues peuvent d'ailleurs solliciter eux-mêmes directement le médecin du travail qui intervient sur leur arrondissement sans obligation de saisine de leur hiérarchie. Ce rappel semble s'imposer au sein de notre ressort, les livrets d'accueil de certaines juridictions l'interdisant pourtant.

L'UNSA SJ/USM appelle de ses vœux des réflexions globales sur le télétravail, dont elle réaffirme qu'il doit être enfin vu comme une véritable organisation de travail source de bien-être et non comme une simple facilité d'adaptation du service. Il en est de même concernant la réorganisation éventuelle des services de nos juridictions ou l'occupation des locaux, dans des conditions viables et de **sûreté**, auxquels les représentants du personnel ne sont même plus associés en interne et au sein des formations spécialisées, ce que dénonce l'UNSA SJ/USM.

Enfin, en conformité avec le plan ministériel santé au travail publié pour 2022-2024, l'UNSa SJ/USM demande que le tiers temps dévolu aux assistants de prévention soit respecté afin de leur permettre d'assumer leur mission et d'apporter le soutien et l'accompagnement nécessaire aux agents. Ce non-respect conduit encore trop souvent à ce que les assistants de prévention renoncent à l'exercice de cette mission pourtant essentielle.

Les membres UNSA/USM de la FS